

Commission relève du ministère de l'Agriculture. On peut se demander si le gouvernement actuel autorisera le versement des paiements à l'acre. Mais il importe peu, selon moi, que cette tâche soit confiée au ministère du Commerce ou au ministère de l'Agriculture.

La Commission canadienne du blé a délivré des carnets de permis pendant environ dix-huit ans avant que le ministère de l'Agriculture ne s'en charge. Pendant ces dix-huit années, la Commission n'a pas eu à faire face à de graves problèmes qui seraient mieux résolus si cette tâche était confiée au ministère du Commerce.

M. McIntosh: Nous vous en dirons davantage là-dessus plus tard.

M. Olson: Abordons maintenant la question de la répartition des contingents.

M. Horner (Acadia): Êtes-vous pour ou contre les ventes à crédit?

M. Olson: Il faut examiner la question de la répartition des contingents en tenant compte de plusieurs éléments. Il s'agit tout d'abord de la vente d'une certaine catégorie de blé et des conditions posées par la Commission canadienne du blé pour en permettre l'exportation. Par exemple—et ceci est arrivé à diverses reprises—on a vendu une grande quantité de blé n° 5 et n° 4 et si un point d'expédition avait souffert de la gelée ou s'il existait quelque autre raison, ou bien s'il y avait une grande quantité de blé de cette catégorie et qu'une vente était conclue, la Commission canadienne du blé prenait toutes les mesures voulues pour expédier le plus de blé le plus rapidement possible afin qu'il puisse être livré. Peut-être la question relève-t-elle dans une certaine mesure du ministère des Transports, mais je pense que le ministre du Commerce (M. Sharp) a ses entrées au ministère des Transports tout comme le ministre de l'Agriculture. Je ne vois donc aucune amélioration à cet égard.

Dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, je dois convenir, avec le parrain de la motion, le député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) et le représentant de Drummond-Arthabaska (M. Pépin), que les détails d'ordre administratif sont d'importance secondaire. Ce qui compte surtout, c'est d'améliorer notre position commerciale sur les marchés internationaux afin que nous puissions trouver des clients. Il nous faut faire des arrangements visant l'entrée de certains produits de ces pays et ce n'est pas facile. Je ne suis pas sans savoir qu'il y a du mécontentement à l'heure actuelle dans l'industrie du textile. Les intéressés craignent que certaines ventes à la Chine et à la Russie n'aient été conclues

qu'à la condition—peu importe qu'une entente ait été signée ou non—que le Canada accepte une grande quantité de textiles en guise de paiement d'une partie du blé. Ces craintes sont compréhensibles mais je ne suis pas convaincu que le ministre de l'Agriculture puisse régler le problème mieux que le ministre du Commerce. De fait, j'estime que toutes ces questions qui se compénétreraient seraient plus faciles à régler si elles relevaient d'un ministère qui s'occupe entièrement de commerce.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le ministre des Finances (M. Gordon) a peut-être eu quelque chose à voir dans la vente du blé canadien sur les marchés internationaux. Ainsi, nous savons que certaines personnes voudraient que notre pays accepte des monnaies instables en guise de paiement pour le blé. En vue de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux, les États-Unis ont, paraît-il, accepté d'être payés en devises du pays acheteur, quitte à y laisser cet argent à titre d'aide à un pays étranger. Si le Canada décidait d'imiter cet exemple, je suis sûr que le ministère des Finances aurait beaucoup à dire à ce sujet.

Enfin, monsieur l'Orateur, je ne vois pas qu'il soit très avantageux d'adopter la motion à l'étude. J'y vois même certains désavantages, entre autres choses la modification partielle d'une situation où le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce doivent tous deux répondre de la prospérité de l'industrie agricole au moyen de ventes plus considérables de blé.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je me rends compte en prenant la parole au sujet de cette motion que le temps qui m'est accordé est limité. Je voudrais dire quelques mots en faveur de la motion. En fait, le nœud du problème est de savoir si l'Ouest canadien et la Commission canadienne du blé, dont la compétence se limite à l'Ouest du pays, seront représentés par un ministre de l'Est ou de l'Ouest du pays. L'histoire prouve que le ministère de l'Agriculture a toujours été confié à un député de l'Ouest; il se peut qu'il n'en soit pas ainsi à l'avenir. Par conséquent, il est essentiel, à mon avis, qu'il soit en contact étroit avec la région où s'exerce la compétence de la Commission du blé, soit l'Ouest du Canada, et uniquement l'Ouest du Canada.

Nous avons entendu l'exposé des faits ainsi que le pour et le contre à l'égard des deux Commissions qui ont fonctionné sous la direction des deux ministères au cours des années passées. L'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Pépin) n'était pas très renseigné quand il a parlé, car il a comparé les ventes de blé et a dit que, sous un des